Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

communauté d'agglomération de Cambrai

TRANSMIS
Le 26 JUIN 2019
à la Sous-Préfecture

2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

SOMMAIRE

❖ LES INDICATEURS TECHNIQUES

I / LES COLLECTES

A/ 1 - ordures ménagères
2 - sélectives
3 – l'apport volontaire
B/ Les déchets végétaux
C/ Les encombrants
D/ Les bacs roulants
E/ Les quantités collectées

II/ LE QUAI DE TRANSFERT

III/ LES DECHETTERIES

A / Les déchets acceptés
B/ Les quantités collectées
C/ Accès aux artisans

IV / LE TRAITEMENT

A/ Des ordures ménagères et des encombrants
B/ Des déchets valorisables
C/ Compostage des déchets verts
D/ Tonnages valorisés et expédiés

V/ TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATAIRES

VI / GRAPHIQUES

VII / DONNÉES FINANCIÈRES

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

La Communauté d'agglomération de Cambrai (CAC), est composée de 55 communes et 82352 habitants (selon INSEE).

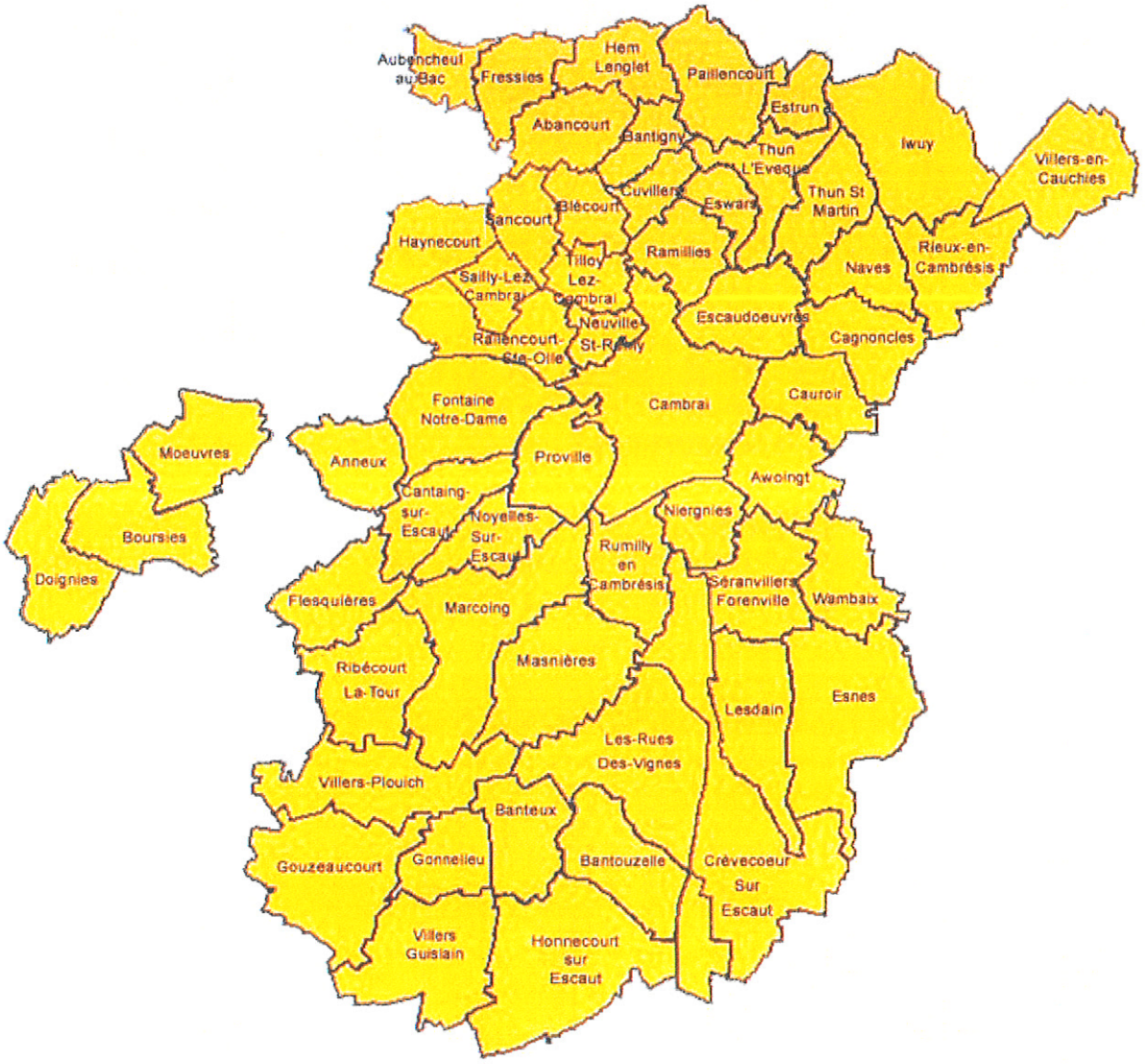

COLLECTE DES DE

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I / LES COLLECTES

I. A /1- La collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont tous les déchets autres que les déchets recyclables, les déchets verts et les encombrants. Leur collecte, en bacs, a lieu le même jour que celle des déchets recyclables.

COMMUNES	JOUR
ABANCOURT	MARDI
ANNEUX	MERCREDI
AUBENCHEUL AU BAC	MARDI
AWOINGT	JEUDI
BANTEUX	VENDREDI
BANTIGNY	MARDI
BANTOUZELLE	VENDREDI
BLECOURT	MARDI
BOURSIES	MERCREDI
CAGNONCLES	LUNDI
CAMBRAI*	SELON SECTEURS
CANTAING SUR ESCAUT	MERCREDI
CAUROIR	LUNDI
CREVECOEUR SUR ESCAUT	JEUDI
CUVILLERS	MARDI
DOIGNIES	MERCREDI
ESCAUDOEUVRES	LUNDI
ESNES	JEUDI
ESTRUN	MARDI
ESWARS	VENDREDI
FLESQUIERES	MERCREDI
FONTAINE NOTRE DAME	MERCREDI
FRESSIES	MARDI
GONNELIEU	VENDREDI
GOUZEAUCOURT	VENDREDI
HAYNECOURT	MARDI
HEM-LENGLET	MARDI

COMMUNES	JOUR
HONNECOURT	VENDREDI
IWUY	LUNDI
LESDAIN	JEUDI
LES RUES DES VIGNES	JEUDI
MARCOING	LUNDI
MASNIERES	VENDREDI
MOEUVRES	MERCREDI
NAVES	LUNDI
NEUVILLE SAINT REMY	MARDI
NIERGNIES	JEUDI
NOYELLES SUR ESCAUT	JEUDI
PAILLENCOURT	VENDREDI
PROVILLE	MERCREDI
RAILLENCOURT	MERCREDI
RAMILLIES	MARDI
RIBECOURT LA TOUR	LUNDI
RIEUX EN CAMBRESIS	LUNDI
RUMILLY	JEUDI
SAILLY LEZ CAMBRAI	MARDI
SANCOURT	MARDI
SERANVILLERS	JEUDI
THUN L'EVEQUE	MARDI
THUN SAINT MARTIN	VENDREDI
TILLOY LEZ CAMBRAI	MARDI
VILLERS EN CAUCHIES	LUNDI
VILLERS GUISLAIN	VENDREDI
VILLERS-PLOUICH	VENDREDI
WAMBAIX	JEUDI

* CAMBRAI : secteurs A (lundi), B (mardi), C (mercredi), D (jeudi), E (vendredi)

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I. A /2 - La collecte sélective

La collecte sélective correspond à l'ensemble des déchets valorisables tels que les emballages en métal, en papier et carton, en plastique, les journaux magazines et le verre. Comme dit précédemment, leur collecte a lieu le même jour que celle des ordures ménagères.

I.A /3. LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et d'optimiser la collecte des immeubles, la Communauté, en partenariat avec les bailleurs, implante sur son territoire un mode de collecte en apport volontaire via des bornes enterrées.

Ces conteneurs enterrés, dont on ne voit que le dévidoir, sont insérés dans une excavation creusée d'une capacité de 5 ou 3m³. Ils sont amovibles et destinés au stockage des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et du verre dans l'habitat collectif.

Ce principe, basé sur l'apport volontaire de proximité, allie à la fois esthétisme, respect de l'environnement et la responsabilité des habitants. Ce dispositif s'inscrit dans une politique globale de la CAC qui vise à améliorer chaque année les performances de la collecte sélective et la maîtrise des coûts de l'élimination des déchets ménagers.

Ce mode de collecte présente de nombreux avantages : suppression des locaux poubelles, entrées et sorties des bacs, maintenance des bacs etc. Déjà installées dans le quartier « La Forêt » à Cambrai ainsi que la résidence Jean-Jacques Ségard à Neuville Saint Rémy, ces bornes verront le jour dans d'autres lieux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I.B / LA COLLECTE DES DECHETS VEGETAUX

Une collecte de déchets végétaux est organisée sur le territoire, en porte à porte ou en apport volontaire selon le choix de la commune.

En porte à porte	En apport volontaire	
A partir de 12	**Le samedi**	
Du 12 mars au 21 décembre	**Du 10 mars au 10 novembre**	
Chaque semaine	**Semaines paires**	**Semaines impaires**
Cambrai : lundi ou mardi selon secteur	Cauroir	Boursies
Escaudoeuvres : le jeudi	Crèvecoeur-sur-Escaut	Cantaing-sur-Escaut
Fontaine-Notre-Dame : le jeudi	Esnes	Doignies
Iwuy : le mercredi	Honnecourt-sur-Escaut	Les-Rues-des-Vignes
Masnières : le vendredi	Rumilly-en-Cambrésis	Moeuvres
Neuville-Saint-Rémy : le mercredi	Sailly-lez-Cambrai	Ribécourt-la-Tour
Niergnies : le lundi	Villers-en-Cauchies	Séranvillers-Forenville
Noyelles sur Escaut : le vendredi		Villers-Guislain
Proville : le mardi		Wambaix
Raillencourt-Ste-Olle : le jeudi	Flesquières : 1 fois par mois	

Pour la collecte en porte à porte, il est interdit d'utiliser les bacs « tri sélectif » pour y mettre les déchets verts. Ces derniers doivent être collectés dans un contenant à deux poignées, pour un volume maximum de 100 litres.
Les déchets végétaux ne sont pas collectés les jours fériés. Les collectes sont reportées aux jours ouvrés suivants.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I.C / LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS SUR APPEL TELEPHONIQUE

Les encombrants correspondent aux déchets qui par leur taille, leur poids ou encore leur volume ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères.

Dans le cadre de l'organisation de la collecte et afin de maîtriser les coûts mais aussi de valoriser le maximum de déchets dans le respect des dispositions européennes, nous nous sommes engagés à un taux de valorisation de 45% minimum. Pour y parvenir, la collecte s'effectue sur rendez-vous.

Les demandes sont enregistrées et transmises au service de collecte de Suez Environnement afin d'organiser les tournées après avoir fixé un rendez-vous avec les usagers.

Les encombrants collectés, dont le volume est fixé à 2m² par passage, deux fois par an, sont ensuite évacués par le biais des filières de récupération des déchèteries permettant ainsi leur valorisation.

2 722 passages ont été réalisés pour l'année 2018 pour un total de 13 716m³ de collectés.

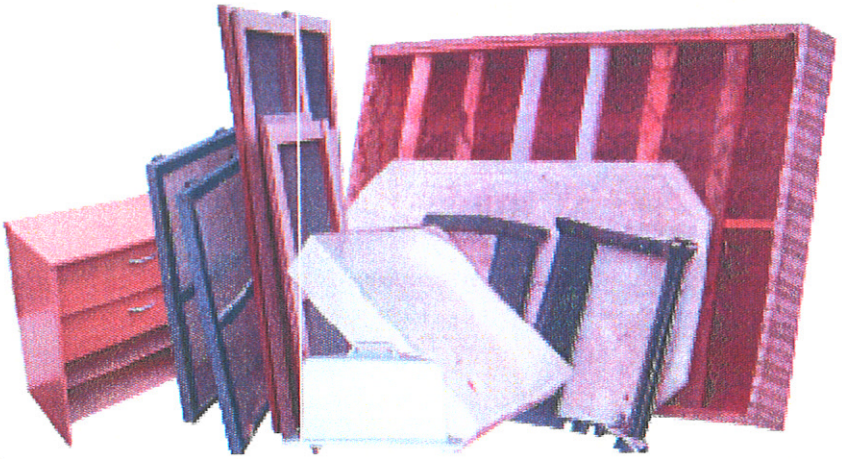

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I. D / LES BACS ROULANTS

Depuis 2015, la livraison et la maintenance des bacs ont été confiées à la société SUEZ RV Nord Est.

Un numéro de téléphone spécifique a été mis en place par la société SUEZ afin de gérer les demandes d'interventions des usagers après validation de la CAC : nouvelles dotations, changements de capacité, bacs cassés etc. :
3 882 bacs ont été livrés en 2018 selon la composition suivante :

	Fourniture petit bac Verre	Fourniture bac OM 120L	Fourniture bac CS 120L	Fourniture bac OM 240	Fourniture bac CS 240	Fourniture bac OM 330L	Fourniture bac CS 330L	
janvier	33	17	26	43	8	1	6	
février	84	111	80	109	78	2	7	
mars	39	66	65	64	64	5	8	
mai	24	90	24	52	37	7		
juin	76	70	74	86	84	14	17	
juillet	38	63	39	65	29	3	9	
août	29	44	15	44	19	2	3	
septembre	55	108	46	144	32	5	15	
octobre	21	92	39	155	86			
novembre	133	134	76	214	139			
décembre	65	95	68	105	52	25	5	
total	**597**	**890**	**552**	**1081**	**628**	**64**	**70**	**3882**

Le coût total pour l'achat et la livraison des bacs s'élève à 167 847€ TTC.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

I. E/ LES QUANTITES COLLECTEES (apport volontaire et en porte à porte)

CATEGORIE	NOMBRE DE TONNES	TOTAL EN TONNES
ORDURES MENAGERES Porte à Porte	21 843	ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES
ORDURES MENAGERES Apport Volontaire	344	22 187
EMBALLAGES MENAGERS Porte à porte	5 707	TRI EMBALLAGES MENAGERS
EMBALLAGES MENAGERS Apport Volontaire	69	5 776
VERRE Porte à Porte	3 120	VERRE
VERRE Apport Volontaire	356	3 476
DECHETS VERTS (AV ET PAP)		4 559

II / LE QUAI DE TRANSFERT

Dans un souci d'optimisation économique des prestations de collectes et de bilan carbone, la Communauté d'agglomération de Cambrai a mis en place un centre de transfert des déchets ménagers et assimilés issus de la collecte sur son territoire.

Ce centre permet d'assurer le stockage temporaire des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et du verre en vue de leur rechargement dans des véhicules « gros » porteurs pour évacuation vers les lieux de traitement et de valorisation des différents flux.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

III / LES DECHETTERIES

Elles sont désormais indispensables, en effet, **les 6 déchetteries de la Communauté**, Cambrai, Marcoing, Neuville-Saint-Remy, Iwuy, Blécourt et Thun l'Evêque reçoivent chaque jour plus de déchets que les camions de ramassage des ordures ménagères non recyclables !

Les déchetteries ont des plages d'ouverture très larges et adaptées à l'attente des habitants. Elles sont ouvertes de manière alternée par groupe minimum de deux sauf le dimanche où seule la déchetterie de Cambrai est ouverte de 9h à 12h. Le dépôt des déchets déposés s'organise en filières encombrants, végétaux, bois, gravats, pneus, huiles minérales.... **Les ordures ménagères et les déchets fermentescibles y sont strictement interdits**.

Il existe également une plateforme de déchets verts située à Villers-Plouich, réservée aux particuliers.

Deux points de collecte situés aux ateliers municipaux de Gonnelieu et Gouzeaucourt sont également proposés aux particuliers afin d'y déposer les déchets d'équipements électriques et électronique, les déchets diffus spécifiques, les piles, les néons et les huiles.

Un appel d'offres a été lancé en 2017 afin de renouveler le marché d'exploitation des déchèteries de Cambrai, Marcoing, Neuville St Rémy et Iwuy ainsi que le transport et le traitement pour l'ensemble des 6 déchèteries communautaires. Le marché est effectif au 1er janvier 2018.

III. A / LES DECHETS ACCEPTES

Une déchetterie est un espace aménagé, clos et gardé où les usagers peuvent venir déposer certains déchets non pris en charge par le service public de collecte en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur volume. C'est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à une réglementation précise.

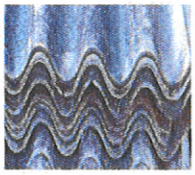

Amiante, ciment, fibrociment (Sauf déchetteries de Blécourt et de Thun l'Evêque)

Batteries et piles, batterie de voiture

Déchets d'équipements électriques et électroniques, hi-fi, vidéo, réfrigérateurs, tubes néon, lampes à basse consommation

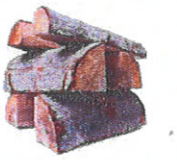

Bois, meubles, poutres, bûches

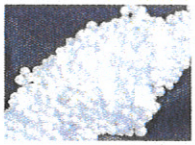

Tout-venant, déchets pour lesquels aucune filière spécifique de valorisation n'existe (polystyrène...)

Déchets d'activités de soins à risque infectieux, seringues, scalpels, aiguilles (Uniquement déchetterie de Neuville St Rémy, Cambrai et Marcoing)

Huiles végétales

Déchets verts, tailles d'arbres, élagages, tontes

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

Ferraille, vélos, gazinières, tôles
Vélos

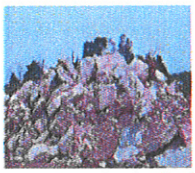

Gravats, briques, pavés, tuiles (sauf plaques de bitume, plâtre)

Huiles moteur

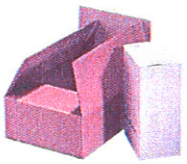

Tous les papiers et cartons

Pneumatiques, pneus de voiture
Uniquement Cambrai, Neuville et Marcoing

Textiles usagés

Déchets ménagers spéciaux, peintures, huiles, solvants, bases, acides, filtres à huile, aérosols, produits phytosanitaires, radiographies, lampes néon, bidons souillés (Sauf déchetteries de Blécourt et de Thun l'Evêque)

Ameublement, sommiers, matelas etc

→ La CAC a signé un partenariat avec l'éco-organisme « Eco-mobilier » afin de mettre en place des bennes dédiées aux mobiliers usagés (meubles, sommiers, matelas ...) dans l'ensemble de ses déchèteries. Auparavant ces déchets étaient déposés dans les bennes réservées aux encombrants et partaient en enfouissement, ils sont maintenant pris en charge et recyclés par l'éco-organisme.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

III. B / QUANTITÉS COLLECTÉES SUR LES DECHETTERIES (en tonnes)

	CAMBRAI	NEUVILLE ST-REMY	MARCOING	IWUY	BLECOURT	THUN L'EVEQUE	TOTAL
Amiante	31,78	23,88	23,12	18,28	-	-	**97,06**
Bois	662,80	348,36	361,77	204,16	146,30	111,10	**1 834,49**
Déchets Verts	1 582,06	709,52	942,60	438,60	900,66	646,68	**5 220,12**
Plateforme de Villers Plouich							**194,00**
Encombrants	2 682,49	1 319,94	1 567,18	848,47	667,84	533,96	**7 099,02**
Ferraille	141,40	80,05	84,84	44,40	55,00	28,14	**433,83**
Gravats	2 032,62	1 176,60	1 481,84	1 000,32	969,92	862,16	**7 497,82**
Papier/Carton	157,94	72,54	61,38	32,02	47,02	28,68	**399,58**
Lampes Néons	0,47	0,10	0,25	0	0,14	0,11	**1,07**
Déchets ménagers spéciaux[1]	41,82	29,47	24,97	13,61	-	-	**110,70**
DASRI[2]	0,26	0,45	0,11	-	-	-	**0,82**
DEEE[3]	157,19	92,77	91,21	50,62	45,83	36,94	**474,81**
Pneus	14,33	8,54	9,62	-	-	-	**32,49**
Piles	0,58	0,26	0,60	0,25	0,26	0,2	**2,15**

[1] Incluant les points de dépôts de Masnières et Gouzeaucourt
[2] Déchets d'activités de soins à risques infectieux
[3] Déchets d'équipements électriques et électroniques

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

III. C / ACCÈS DES ARTISANS

Les apports des professionnels font l'objet d'une facturation qui tient compte de la quantité de déchets déposés.

Les intéressés doivent être munis d'une carte, délivrée par la CAC, leur permettant d'évacuer leurs déchets (encombrants, gravats, bois, déchets verts, cartons et ferraille) dans l'une des 6 déchetteries. Ils reçoivent ensuite une facture trimestrielle correspondante à la quantité évacuée.

Le tarif appliqué est au m³

- Encombrants..... 17,50€
- Gravats ..... 13,80€
- Bois..... 8,90€
- Déchets verts..... 7,50€
- Ferraille/carton..... gratuit

Quantités collectées

Encombrants : 1 496,05 m³
Gravats : 451,40 m³
Bois : 316,20 m³
Déchets verts : 524,40 m³

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

IV / LE TRAITEMENT

IV. A / DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont acheminées du centre de transfert vers le centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de COVED à Nurlu (dans la Somme). Le CSDU de Nurlu est installé sur un site de 19 ha et a une capacité de 72 000 tonnes par an. Il peut être exploité jusqu'en 2023.
Tous les déchets ne sont pas acceptés sur ce site. Le sont :

- les ordures ménagères et autres résidus urbains provenant de la collecte traditionnelle des ordures ménagères,
- les déchets industriels banaux (DIB) assimilables aux ordures ménagères,
- les déchets non recyclables déposés dans les déchèteries,
- les refus de tri, etc.

Les déchets font l'objet d'un contrôle à l'entrée (radioactivité notamment) et d'une pesée, avec émission d'un bon de pesée unique. Ils sont ensuite compactés et enfouis dans des alvéoles séparées par des digues de terre. Lorsqu'une alvéole est remplie, elle est recouverte et revégétalisée.

Les lixiviats, c'est-à-dire l'eau polluée constituée du jus provenant de la décomposition des déchets et des eaux de pluie, sont collectés et traités sur place en station d'épuration.

Lors de leur décomposition, les déchets produisent du biogaz qui est capté par un réseau de tuyaux pour être conduit jusqu'à une centrale où il sert à produire de l'électricité.

IV. B/ TRI DES DECHETS VALORISABLES

Ces déchets sont transportés au centre de tri à Harnes, géré par la société PAPREC. Il s'agit là d'un second tri qui a vocation à éliminer les erreurs de tri des ménages et à valoriser les déchets valorisables par matériau (plastiques, papiers...). Le taux de valorisation qui nous a été proposé est de 99%.

Une fois triés et conditionnés en balles, les déchets sont stockés sur le centre de tri avant leur expédition vers les industries du recyclage en contrat avec la communauté.

IV. C/ COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS

Les déchets verts en porte-à-porte sont acheminés par la société SITA (et COVED pour les déchets verts des déchetteries) vers la plateforme de compostage ARTOIS COMPOST de SEDE ENVIRONNEMENT à Graincourt les Havrincourt (62). Les déchets verts ont été compostés en mélange avec des boues de stations d'épuration. Le compost produit est normalisé, et valorisé en agriculture, dans un contexte local.

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

IV. D / TONNAGES VALORISES ET EXPEDIES

MATERIAUX	TONNAGES VALORISES ET EXPEDIES	
PLASTIQUES	555	
PAPIERS-CARTONS	1 507	
JOURNAUX-MAGAZINES	2 309	*4 541*
ALUMINIUM	23	
ACIER	147	
VERRE VALORISE	3 476	
TOTAL	8 017	

REFUS	1 178 T

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

V/ TABLEAU RECAPITULATIF DES PRESTATAIRES

DECHETTERIES

DECHETTERIES	NATURE DE LA PRESTATION	NOM DU PRESTATAIRE
CAMBRAI NEUVILLE ST REMY MARCOING IWUY BLECOURT THUN L'EVEQUE	HAUT DE QUAI (exploitation et transport)	SUEZ RV Nord Est En Régie pour Blécourt et Thun l'Evêque
	TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS	SUEZ RV Nord Est à LEWARDE
	VALORISATION DES METAUX	Derichebourg à CAMBRAI
	ELIMINATION DES GRAVATS	Hainaut Recyclage à DENAIN
	VALORISATION DES DECHETS VERTS	Véolia Sede à GRAINCOURT LES HAVRINCOURT
	VALORISATION DU BOIS DE DEMOLITION	Suez RV Lourches à LOURCHES
	VALORISATION DU CARTON	Véolia à SOMAIN
	ELIMINATION DES DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES	Véolia Sotrenor à COURRIERES
	ELIMINATION DE L'AMIANTE	Suez RV à HERSIN-COUPIGNY

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

NATURE DE LA PRESTATION	NOM DU PRESTATAIRE
COLLECTE DES OM, DES DECHETS VALORISABLES, DES DECHETS VERTS ET DES ENCOMBRANTS	SUEZ RV Nord Est
TRAITEMENT DES OM	COVED à NURLU
TRI DES DECHETS VALORISABLES	PAPREC (CENTRE DE TRI A Harnes)
COMPOSTAGE DES DECHETS VERTS	SEDE ENVIRONNEMENT à GRAINCOURT LES HAVRINCOURT

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

VI/ GRAPHIQUES

LES DECHETS COLLECTES (en tonnes)

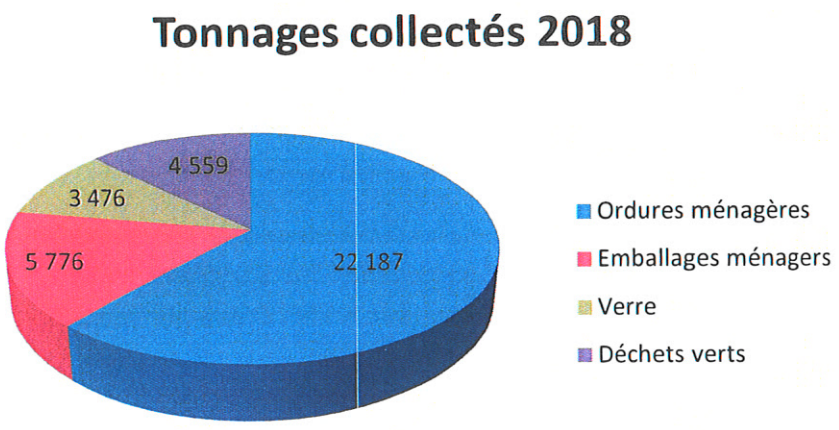

35 998 Tonnes
437 Kg par habitant

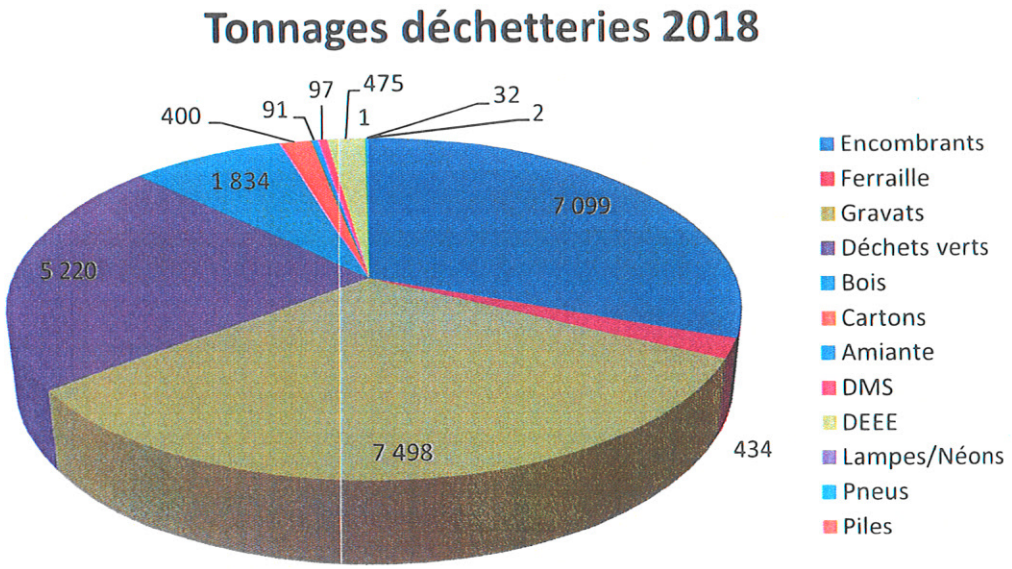

23.183 Tonnes
281,51 Kg par habitant

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

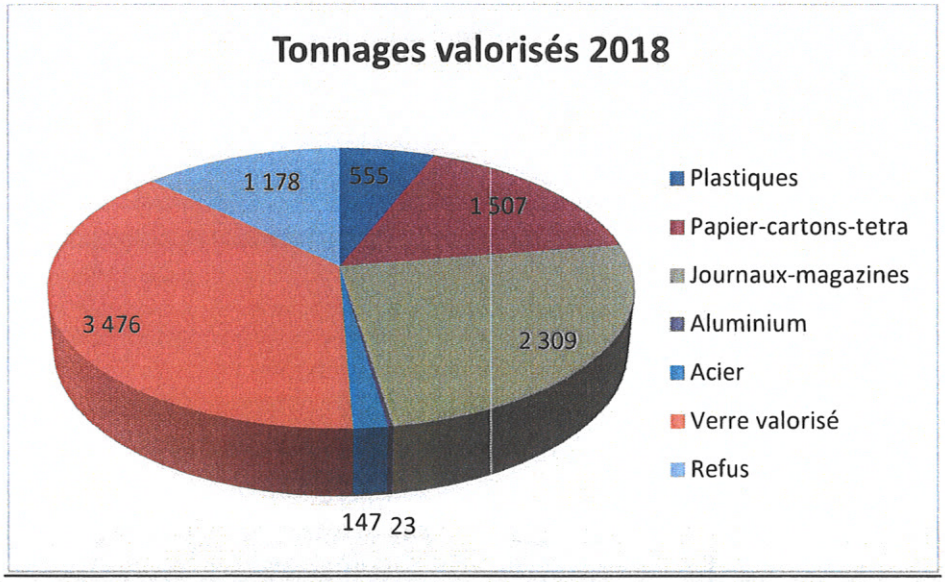

VII/ DONNÉES FINANCIÈRES

Pour exercer sa compétence d'élimination des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération de Cambrai a choisi de recourir à un mode de gestion déléguée, en confiant par marchés publics de services, à des entreprises privées, l'exécution des prestations relative à cette compétence.

En 2018, l'ensemble des dépenses et recettes relative à l'exercice de la compétence d'élimination des déchets ménagers se décompose de la façon suivante :

	Dépenses (€TTC)	**Recettes (€TTC)**
Factures Acquittées - Prestations	8 486 358,50	
Investissement (Bennes)	306 834,17	
Subvention aînés de Ribécourt	1 716,41	
Salaires	196 197 ,33	
TEOM		7 264 314,00
Revente des matériaux triés		695 889,43
Déchèterie - déchets artisans		40 484,58
Soutiens éco-organismes		949 614,21 €
CAC report		39 087,78
TOTAL	**8 991 106,41 €**	**8 989 390,00€**

Envoyé en préfecture le 26/06/2019
Reçu en préfecture le 26/06/2019
Affiché le
ID : 059-200068500-20190617-D2019_06_03-DE

Communauté d'Agglomération de Cambrai
14, Rue neuve – BP 375
59407 Cedex
Tél. : 03 27 72 40 00 – Fax : 03 27 72 40 01
www.agglo-cambrai.fr